



Le 2 Octobre 2009

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2009**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires réunie le 25 septembre 2009 a adopté toutes les résolutions qui lui ont été présentées tant à titre ordinaire qu'extraordinaire, à l'exception de la quinzième résolution qui a été rejetée à l'unanimité.

Au cours de l'assemblée, Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur général, a confirmé la stratégie, les résultats financiers et les événements marquants de l'exercice clos le 31 mars 2009 ainsi que les perspectives d'avenir du groupe LDLC.COM.

1. A titre ordinaire :

- Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009 ainsi que le montant des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts. La première résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

- L'affectation du résultat de l'exercice, ainsi que le rappel des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents. La deuxième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.543.303 voix
Vote contre : 640 voix
Abstention : 0 voix

- Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009. La troisième résolution a, ainsi, été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.543.303 voix
Vote contre : 640 voix
Abstention : 0 voix

- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce. La quatrième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.543.303 voix
Vote contre : 640 voix
Abstention : 0 voix

- Le changement de signataire d'une société co-commissaire aux comptes titulaire. La cinquième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix
Vote contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

- La nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement d'un co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire. La sixième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix
Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

- L'autorisation et pouvoirs à conférer au directoire, pour une durée de dix-huit mois, en vue d'opérer sur les actions de la Société en application de l'article L 225-209 du Code de commerce. La septième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. A titre extraordinaire :

- L'autorisation et pouvoirs à conférer au directoire à l'effet d'annuler les actions auto-détenues par la société. La huitième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

- La délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital. La neuvième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

- La délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'offre au public et/ou par voie d'offre s'adressant à des investisseurs qualifiés, par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital. La dixième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.543.303 voix

Vote contre : 640 voix

Abstention : 0 voix

- L'autorisation à conférer au directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre des délégations de compétence objet des précédentes résolutions, en cas de demandes excédentaires. La onzième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.543.303 voix

Vote contre : 640 voix

Abstention : 0 voix

- L'autorisation à conférer au directoire à l'effet de fixer le prix d'émission des valeurs mobilières qui seraient émises avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de la délégation de compétence, objet de la dixième résolution, dans la limite de 10% du capital par an tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à l'assemblée générale, dans des conditions à déterminer par celle-ci. La douzième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

- La délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la société, dans la limite de 10% du capital social et, en vue de rémunérer les apports de titres réalisés au profit de la société dans le cadre d'une offre publique d'échange. La treizième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

- L'autorisation et pouvoirs à conférer au directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet de procéder, en vue de cette attribution gratuite d'actions, à une augmentation du capital par incorporations de réserves, primes et bénéfices. La quatorzième résolution a été adoptée à la majorité suivante :

Vote pour : 7.543.303 voix
 Vote contre : 640 voix
 Abstention : 0 voix

- La proposition de délégation de compétence à conférer au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise. La quinzième résolution a été rejetée à l'unanimité.

Vote pour : 0 voix
 Vote contre : 7.543.943 voix
 Abstention : 0 voix

- Les pouvoirs pour remplir toutes formalités de droit. La seizième résolution a été adoptée à l'unanimité :

Vote pour : 7.543.943 voix
 Vote contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

A propos de LDLC.COM :

Code ISIN	FR0000075442
Téléphone	+33 (0)4 72 52 37 77
Fax	+33 (0)4 72 52 37 78
Site internet	http://www.ldlc.com/info
Adresse	112 Chemin du Moulin Carron, Terra Nova [Business Park], 69134 Ecully Cedex